

Isabelle HURÉ

ELLIADD, Université de Franche-Comté
Chercheur associée au Carism, Université Panthéon-Assas Paris 2

Guillaume LE SAULNIER

Cérep, Université de Reims Champagne-Ardenne
Chercheur associé au Carism, Université Panthéon-Assas Paris 2

Les discours des institutions pénales à l'épreuve du numérique : entre extension de la conflictualité et déformalisation du discours

Les institutions pénales (policière, gendarmique, judiciaire, pénitentiaire) se sont converties, comme l'ensemble du champ administratif (Nollet, 2006), à la communication, entendue comme une technique de rationalisation du discours et de gouvernance des publics. Elles s'efforcent ainsi de contrôler leur discours dans l'espace public, pour en maximiser la cohérence et l'efficacité, et, indissociablement, pour mieux incarner et exercer l'autorité. Si leur communication à l'adresse du champ journalistique et du grand public est (diversement) documentée¹, les travaux universitaires sur les appropriations et les usages de la communication numérique dans le champ pénal restent rares. Le présent dossier entend ainsi questionner, de façon originale, la mise en discours des institutions pénales dans les espaces publics numériques. L'extension de la communication dans le champ pénal concerne-t-elle le web ? Comment les discours des institutions pénales se matérialisent-ils dans et par les dispositifs numériques ? Sous quelles formes et modalités, suivant quelles stratégies, par quelles opérations et adaptations discursives s'y transposent-ils ?

L'une des spécificités des discours des institutions pénales réside dans la prégnance de la « *clôture* » (Oger, 2003) qui les circonscrit. Tout discours institutionnel est, par définition, un « *discours autorisé* » (Bourdieu, 1975) soumis à des procédures internes de raréfaction et de contrôle, vouées à en maîtriser l'événement et la matérialité. Or, la clôture des discours apparaît particulièrement accusée dans le champ pénal, tant sont drastiques les contraintes qui répriment les possibilités et formatent les modalités d'expression. Pourtant, les contributions rassemblées dans ce dossier invitent à actualiser ce constat, à l'aune des « *observables en discours* » (Krieg-Planque, 2006) tels qu'ils sont construits et saisis dans les espaces publics numériques. Elles suggèrent en effet que la transposition des discours des institutions pénales dans les dispositifs, les langages, les écritures numériques met à l'épreuve cette clôture. Cette dernière est déplacée, réorganisée,

1. Voir notamment, pour les sciences de l'information et de la communication : Thomas (2009) ; Meyer (2013) ; Huré (2015) ; Le Saulnier (2018).

économisée par endroits ; sa surface et ses modalités sont redistribuées, pour mieux (tenter de) la perpétuer.

En premier lieu, si le web fournit fonctionnellement une tribune dont les appareils étatiques se saisissent pour développer et moderniser leur communication, il constitue politiquement un tribunal où s'exerce un contrôle public sur l'action et les politiques pénales. Par sa structure et ses usages, le web n'est pas seulement un dispositif technique, mais aussi une forme politique, au sens où « *il est la fonction même de surveillance* », « *l'expression réalisée* » (Rosanvallon, 2006 : 75) de la culture de la défiance et de la fonction de vigilance dirigées contre les pouvoirs publics. En particulier, l'action policière se déploie désormais devant un nombre virtuellement illimité de témoins oculaires, dans un régime synoptique de « *sousveillance* » (Alloing, 2016) instancié par les technologies mobiles de filmage, elles-mêmes associées aux possibilités de publication instantanée, de diffusion horizontale et de commentaire libre. L'article de Chris Greer et d'Eugene McLaughlin, traduit dans ce dossier, montre que le filmage amateur des violences policières commises en contexte de manifestation peut, sous certaines conditions, orienter de façon décisive la publicité et l'interprétation données aux événements. Il soutient la dénonciation des pratiques policières et les demandes de réforme, dès lors qu'il est constitué par les journalistes comme des « *preuves visuelles irréfutables* » venant contredire le bien-fondé des allégations policières et des décisions judiciaires. Ces constats suggèrent que la « *nouvelle visibilité* » (Thompson, 2005) coextensive de la diffusion des médias électroniques en général, et des technologies numériques en particulier, n'ébranle pas seulement l'opacité dont tendent à s'entourer les institutions pénales, mais aussi leur prétention à établir et à garantir la vérité, laquelle sous-tend leur existence même.

En outre, la conflictualité à l'œuvre dans les espaces publics numériques travaille de l'intérieur les institutions pénales. En effet, de nombreux professionnels du champ pénal s'approprient les dispositifs d'auto-publication en ligne. Ils y racontent, à la faveur du pseudonymat, les réalités et les difficultés de leur travail, en dévoilent les coulisses, critiquent les discours « officiels » et les orientations de la politique pénale, ou formulent des doléances. Ces discours par le bas constitués en marge, sinon à l'encontre, des instances traditionnelles de représentation recouvrent des formes variables : depuis la discursivité à bas bruit des récits de travail à la première personne², où s'exprime souvent une « *subjectivité décomplexée* »³, jusqu'à la formation d'espaces publics corporatistes et de proto-syndicats en ligne⁴, coextensifs des mouvements sociaux qui secouent le champ pénal, en passant par toute la gamme des prises de position dans le débat public et politique *en qualité de professionnels du champ pénal*. Aurélia Dumas et Mylène Costes montrent ainsi

2. Sur les « *blogs de policiers* », voir Connan, Le Saulnier, Verdier (2016).

3. Selon la formule de Roselyne Koren, citée par Lethi (2012).

4. Sur le militantisme en ligne des gendarmes et de leurs conjointes, voir Fontaine (2007 : 258-265).

que la communication orchestrée par l'administration pénitentiaire sur le métier de surveillant de prison se confronte aux « *contre-discours* » (Auboussier, 2015) publicisés, éventuellement par l'entremise de leurs proches, par des surveillants désireux de décrire leur condition sous son vrai jour. Ces contre-discours relèvent pleinement de la « *plainte de mal-être* » (Foli, 2009) ordinairement disqualifiée dans les bureaucraties étatiques, au sens où ils sont motivés par un engagement subjectif au travail et par une quête de reconnaissance sociale.

Dès lors, les institutions pénales paraissent elles-mêmes le lieu d'une effervescence discursive, qui déborde et fragilise la clôture des discours entretenue par les logiques bureaucratiques et par les cultures professionnelles⁵. Cette effervescence à la fois dévoile et exacerbe les luttes internes pour le contrôle de la représentation. Elle bouscule la distribution instituée du pouvoir de parler, et transgresse les normes rigides et les usages rhétoriques par lesquels le discours public des dépositaires de l'autorité est censé se définir et faire autorité (Krieg-Planque, 2012 ; Monte, Oger, 2015). Elle conteste ainsi leur réputation de bureaucraties taiseuses, et amène à réexaminer, à l'aune des appropriations individuelles et collectives du numérique, leur capacité à contrôler leur représentation et à gommer toute conflictualité. L'effervescence permise par les dispositifs d'auto-publication en ligne fournit un observatoire fécond pour les analystes des discours institutionnels, mais aussi des rhétoriques professionnelles.

En second lieu, la clôture qui autorise le discours public des institutions pénales se recompose au gré de leur acculturation à la matérialité et aux propriétés des dispositifs numériques. Leur discours, autorisé et « *instituant* » (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006), se donne comme un « *langage d'importance* » (Bourdieu, 1984/2002 : 104), dont les énoncés sont soutenus par un méta-énoncé disant « *combien ce qui est dit est important* » (*Ibid.*), mais aussi est bien dit. Ce langage d'autorité répond à des procédés de « *lissage* » discursif, que Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv définissent comme « *un "système de contraintes" qui fixe les contours de l'énonciation légitime* » (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006 : 66). Il répond ainsi à un degré élevé de formalisme. Pourtant, le discours institutionnel qui se matérialise dans et par le numérique s'affranchit partiellement de ce respect scrupuleux des formes, notamment dans sa mise en scène et dans le ton employé. Des précédents travaux ont observé comment le discours institutionnel, lorsqu'il est porté par des personnalités politiques, tend à se personnaliser et à « *s'hybrider* » (Longhi, 2014) sur les réseaux sociaux numériques. Ici, il s'agit de dire que le discours produit par les institutions pénales constituées comme entité énonciatrice (les comptes Facebook et Twitter des forces de l'ordre étant comparés à des porte-parole), et non pas assumé individuellement par l'un de leurs agents, perd de son formalisme. Ce phénomène

5. Les personnels de la police, de la gendarmerie, de la magistrature et de la pénitentiaire sont tenus à la discrétion professionnelle et au secret professionnel. Plus spécifiquement, ils sont dotés d'un statut spécial qui les astreint notamment au devoir de réserve et, selon les cas, au secret de l'enquête et de l'instruction ou au secret-défense.

est renforcé par le fait que les dispositifs numériques centralisent différents types d'informations, comme le rappelle Bérénice Mariau à propos de Twitter, et agrègent différents publics (Roginsky, 2012). Dans son analyse de la communication de la gendarmerie nationale sur Twitter, Nina Gatouillat en fournit une illustration caractéristique. Elle montre à quel point le recours à la fonction de captation de l'image, mais aussi à un ton conversationnel et à des contenus « légers », participe de la rhétorique mise en œuvre à l'adresse des publics internautes. L'image militaire et autoritaire du gendarme se nuance, dans une actualisation des manières de figurer, de dire et de faire l'autorité : le « *gendarme twitto* » se donne ainsi comme accessible et moderne, dans une énonciation qui incorpore les codes langagiers en vigueur sur Twitter, pour construire la sympathie et, partant, l'adhésion autour de la force publique et de son action.

Le concept de « *déformalisation* »⁶ du dire nous semble le plus approprié pour décrire, dans la diversité de ses degrés et de ses manifestations, la recomposition des discours des institutions pénales dès lors que leur énonciation prend place sur le numérique et qu'elle en porte la trace. Les environnements numériques paraissent fournir le contexte et le prétexte à un discours moins formel, moins impersonnel, en un mot moins « lisse ». L'énonciation se modalise par un ton conversationnel, une ponctuation exclamative, l'usage d'émoticônes et d'emojis, mais aussi par le recours à l'humour ou aux émotions. Les énonciateurs exploitent abondamment les procédés de délinéarisation, de plurisémiotité, d'énonciation superposée, de circulation virale propres aux écrits d'écran, ainsi que certains genres discursifs nativement numériques (Maingueneau, 2013). Il s'agit aussi de la mise en scène de l'institution elle-même en tant qu'énonciatrice. Par exemple, la police nationale, au-delà de la diffusion en mai 2018 sur Facebook et Twitter du clip de la campagne de recrutement « *Devenez policier, gardien de notre paix* », raconte sa production⁷ : *making of*, annonce de l'avant-première, commentaire « *Cela faisait 18 ans que nous n'avions pas diffusé une telle campagne à la télévision !* ». Sur le ton de la confiance, l'institution se montre en train de faire de la communication. Sous son apparente spontanéité, cette permissivité discursive reste savamment dosée et étroitement contrôlée. Les chaînes de validation imposées pour toute publication sur les comptes Facebook ou Twitter de la police et de la gendarmerie en révèlent le caractère extrêmement maîtrisé.

Pareille recomposition nous semble pouvoir s'expliquer par au moins trois facteurs conjugués. Dans une approche rhétorique et stratégique, les institutions pénales considèrent les réseaux sociaux numériques comme un dispositif privilégié pour s'adresser aux publics juvéniles, et, par ce biais, les faire adhérer à leur action et

6. Nous empruntons ce concept à Dominique Cardon et Fabien Granjon (2010 : 122), qui l'emploient pour décrire la recomposition de l'écriture de l'information à la faveur des cultures participatives qui irriguent le web.

7. Police nationale, « *Making of - Devenez policier, gardien de notre paix* », vidéo mise en ligne le 14 mai 2018. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=KdgVI3fba1I>

à leurs valeurs. Selon cette intentionnalité, elles tendent à investir certaines références culturelles et certains codes langagiers partagés par les jeunes internautes, aussi bien dans les messages de prévention que dans les campagnes de communication à des fins de recrutement. L'entretien avec Charlotte Pasco, community manager de la police nationale, révèle ainsi la prégnance de thèmes et de codes importés de la « *culture lol* » (Dagnaud, 2011 : 57-108) (qui désigne une aptitude à la dérision généralisée dans les pratiques et les cultures web des jeunes) dans la communication de l'institution sur Facebook et Twitter, en vue de séduire les publics juvéniles. De façon analogue, Nina Gatouillat observe les moyens par lesquels la gendarmerie nationale se présente, sur Twitter, comme « *une institution composée de femmes et d'hommes capables d'autodérision* ». Ce faisant, la force publique déconstruit les stéréotypes qui lui sont traditionnellement accolés et renouvelle, sans sacrifier ses valeurs militaires, l'image de ses métiers. L'usage des émoticônes et des émojis relève tout autant, selon l'auteure, d'une « *rhétorique discursive moins formelle* » ayant vocation à construire une complicité avec les jeunes internautes. Pour leur part, Aurélia Dumas et Mylène Costes mettent en évidence le rôle et la place des émotions dans la communication de recrutement orchestrée en ligne par l'administration pénitentiaire. Le recours aux émotions participe pleinement de la « *logique d'enchantement du métier* », destinée à en corriger l'image dégradée et à susciter des vocations. Ces différentes analyses suggèrent que les manières de figurer l'autorité et d'emporter l'adhésion ne requièrent plus forcément le sérieux et la distance ; l'humour et l'émotion sont donnés, dans certaines régions du discours institutionnel construit en ligne, comme des moyens autant sinon plus efficaces⁸. Si elle coexiste avec des stratégies énonciatives plus classiques, notamment autour des événements publics dramatiques, cette déformalisation du dire apparaît comme une condition de l'acceptabilité et, partant, de l'autorité des discours des institutions pénales auprès des publics internautes.

Dans une perspective écologique, le web constitue un « *milieu* » (Petit, Bouchardon, 2017 : 134) c'est-à-dire un intermédiaire et un environnement, par et dans lequel le discours des institutions pénales prend forme et sens. Comme le suggère Marie-Anne Paveau (2013, 2015), les discours nativement numériques sont co-construits avec leur environnement sociotechnique. Les plateformes, les sites, les blogs comportent des « *affordances* » discursives, dont peuvent se saisir les internautes ; ils « *instruisent, prescrivent ou contraignent certaines activités langagières ou discursives* » (Paveau, 2012 : 61). Le web n'est donc pas « un support de plus » dans lequel viendrait se décliner un discours instituant préalablement élaboré. Le contexte énonciatif constitué par le numérique et, notamment, par les réseaux sociaux a une logique discursive propre qui pousse les institutions pénales à reconfigurer leur discours selon certaines normes et possibilités, appelant des compétences particulières. Les discours des institutions pénales et la clôture qui les

8. Voir aussi, concernant le secteur privé : Frédéric Brillet, « Le numérique bouscule la com institutionnelle », *Stratégies.fr*, 16 novembre 2017. URL : <http://www.strategies.fr/actualites/marques/4002018W/le-numerique-bouscule-la-com-institutionnelle.html>.

caractérise se recomposent ainsi en fonction de la matérialité du support, au sens où le numérique agit comme un « *opérateur de conversion* » (Klock-Fontanille, 2014) et configure puissamment leur langage. Ce constat rappelle que la numérisation des activités discursives est tout sauf une « dématérialisation », car elles prennent forme et sens dans un environnement doté de sa matérialité et de ses modalités propres.

Le contexte structurel où les activités discursives s'inscrivent intervient également parmi les facteurs à l'œuvre. En effet, les propriétés matérielles du support ne sont pas une condition nécessaire ni suffisante à la nouvelle économie discursive qui s'élabore dans le champ pénal, sauf à subordonner de façon déterministe le discours des institutions au contexte technologique où il émerge. La community manager de la police nationale rappelle ainsi que l'acculturation de l'institution et de son discours aux réseaux sociaux numériques s'est longtemps heurtée aux réticences des décideurs, et qu'elle se fait progressivement et prudemment, sous étroit contrôle hiérarchique. L'une des conditions de la recomposition du discours et, en particulier, de la déformalisation du dire réside dans la professionnalisation de la communication à l'œuvre dans le champ pénal. Cette professionnalisation se manifeste, au niveau organisationnel, par la mise en place de services de communication, par le recrutement en leur sein de professionnels de la communication, par des actions de formation auprès des personnels concernés, ainsi que par l'élaboration de textes de cadrage et de supports didactiques établissant les « *bonnes pratiques* » à observer (Meyer, 2013 ; Le Saulnier, 2018). Ces processus de professionnalisation sont mis en évidence par Nina Gatouillat à propos de la gendarmerie nationale, et par l'interview auprès de la community manager de la police nationale intégrée à ce numéro de *Semen*. En toute hypothèse, ils favorisent les arbitrages en faveur d'une « modernisation » de la communication institutionnelle et, plus spécifiquement, de stratégies énonciatives plus audacieuses sur les réseaux sociaux numériques. D'autant que la présence sur le web se combine à une quête de popularité chiffrée (nombre de *likes*, de vues, d'abonnés entre autres). L'adoption de « ce qui marche » sur les dispositifs numériques est donc une réponse à cette quête.

Par ailleurs, sachant que les institutions pénales prescrivent ou proscrivent des comportements pour œuvrer à la sécurité de la population, ces stratégies énonciatives sont analysables comme une extension de la gouvernementalité des conduites exercée par la communication de l'État et de ses appareils. Il est solidement établi que l'« *État annonceur* » use à cette fin de stratégies et de rhétoriques proprement marketing, consistant à indexer le discours aux supports et aux publics auxquels il se destine (Ollivier-Yaniv, Rinn, 2009)⁹. Les contributions nous donnent à voir que le web prolonge et amplifie cette logique, selon des modalités qui lui sont propres. Il nous semble en effet remarquable que le discours des institutions pénales recouvre, sur les réseaux sociaux numériques, une telle plasticité énonciative. Ces stratégies

9. Le concept de *gouvernementalité* réfère ici à son sens originel de gouvernement des conduites par l'État. Il diffère de la « *gouvernementalité numérique* » au sens où l'entendent Romain Badouard, Clément Mabi et Guillaume Sire (2016).

marketing sont à l'œuvre dans les messages de prévention de la gendarmerie nationale sur Twitter, analysés par Nina Gatouillat. De même, la community manager de la police nationale revendique significativement la prévention comme une « *marque de fabrique* », au sens où elle autorise et justifie une rhétorique textuelle et visuelle volontiers ludique, à mille lieues de tout discours autoritaire qui trouverait dans le formalisme la manifestation de son autorité et les ressorts de son efficacité. Cette contribution spécifique à la gouvernementalité des conduites ressort plus nettement encore dans le texte de Bérénice Mariau, qui s'intéresse à la communication orchestrée sur Twitter par les services de police et de justice suite aux attentats du 13 novembre 2015 et du 14 juillet 2016. Le réseau social considéré est construit comme un moyen de prescrire les comportements en situation d'urgence, de rassurer la population, mais aussi de faire voir et valoir l'action du gouvernement. Ces « *fonctions* » se manifestent notamment dans un discours « *unanime* » élaboré et partagé par les autorités concernées, grâce à l'intermédialité permise par le dispositif sociotechnique, c'est-à-dire à la reprise des énoncés d'une institution à l'autre, figurant ainsi la mobilisation et la coordination parfaites des institutions pénales face au terrorisme.

En somme, si l'internet comme forme politique étend et exacerbe la conflictualité autour des politiques et de l'action pénales, les contributions rassemblées suggèrent que les institutions pénales trouvent dans la matérialité et la plasticité des technolangages les moyens de densifier et de diversifier leur discours, pour en prolonger la cohérence et l'influence. Ces propositions appellent confirmation, infirmation, discussion, et invitent à des analyses plus fines en fonction des dispositifs numériques considérés, lesquels ne sont pas tous investis uniformément par les institutions et les publics (Huré, Le Saulnier, à paraître en 2019). De même, il serait intéressant d'observer si des logiques analogues sont à l'œuvre, et le cas échéant dans quelles proportions, sur les interfaces numériques d'institutions publiques ne relevant pas du champ pénal.

En complément de ce dossier, sinon en contrepoint, nous avons retenu un article qui examine les interactions entre les champs judiciaire et journalistique à partir d'une entrée originale et féconde : le silence. Dans le cadre de l'impératif communicationnel qui gagne les institutions et les professions pénales, Rhéa Edde analyse le silence des avocats pénalistes sur la scène journalistique comme une stratégie indissociablement médiatique et judiciaire. À partir d'un échantillon de procès amplement médiatisés, sélectionnés dans la période contemporaine, l'auteure esquisse une typologie des « *figures du silence* », dont le sens, les modalités et les finalités découlent de configurations spécifiques. Elle identifie ainsi les usages stratégiques et les effets performatifs du silence, lequel s'articule aussi bien aux stratégies et aux discours des parties adverses qu'aux logiques constitutives du champ journalistique.

Références bibliographiques

- ALLOING, C., (2016), « La sousveillance. Vers un renseignement ordinaire », *Hermès*, 76, 68-73.
- AUBOUSSIER, J., (2015), « Présentation », *Semen* [En ligne], 39, mis en ligne le 19 novembre 2015, consulté le 19 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/semen/10463>
- BADOUARD, R., MABI, C., SIRE, G., (2016), « Inciter, contraindre, encadrer. Trois logiques de gouvernementalité numérique », *French Journal for Media Research* [En ligne], mis à jour le 27 février 2018. URL : <http://frenchjournalformediaresearch.com/index.php?id=1001>
- BOURDIEU, P., (1975), « Le langage autorisé. Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Actes de la recherche en sciences sociales*. vol. 1, 5-6, 183-190.
- BOURDIEU, P., (1984/2002), « Ce que parler veut dire », *Questions de sociologie*, Paris : Les Éditions de Minuit, 95-112.
- CARDON, D., GRANJON, F., (2010), *Médiactivistes*, Paris : Presses de Sciences Po.
- CONNAN, P.-Y., LE SAULNIER, G., VERDIER, B., (2016), « Quand une profession taiseuse se dévoile sur le web : les *ethè* discursifs élaborés dans les blogs de policiers », *Itinéraires* [En ligne], 2015-3 | 2016, mis en ligne le 1^{er} juillet 2016, consulté le 2 juillet 2016. URL : <https://itineraires.revues.org/3145>
- DAGNAUD, M., (2011), *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*. Paris : Presses de Sciences Po.
- FOLI, O., (2009), « Une participation impossible ? Processus communicationnel de disqualification des plaintes individuelles en organisation », *Communication et organisation* [En ligne], 36, mis en ligne le 11 mars 2011, consulté le 1^{er} octobre 2016. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/890>
- FONTAINE, J.-Y., (2007), *Socioanthropologie du gendarme. Gendarmerie et démocratie*. Paris : L'Harmattan.
- HURÉ, I., (2015), « Des magistrats sans autorité face aux victimes. Le cas des débats télévisés sur la récidive criminelle », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n° 107, mis en ligne le 23 mars 2017, consulté le 10 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/mots/21914>
- HURÉ, I., LE SAULNIER, G., (À paraître en 2019), « La communication de la police française sur les réseaux sociaux : de la quête de likes aux techniques de gouvernementalité », Actes du 23^e colloque franco-roumain en sciences de l'information et de la communication. Information, Communication et Humanités Numériques, Université Babeş-Bolyai (Roumanie), 18-20 octobre 2018.
- KLOCK-FONTANILLE, I., (2014), « Penser l'écriture : corps, supports et pratiques », *Communication & langages*, 182, 29-43.
- KRIEG-PLANQUE, A., (2006), « «Formules» et «lieux discursifs» : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen* [En ligne], 21, mis en ligne le 28 avril 2007, consulté le 1^{er} décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/semen/1938>
- KRIEG-PLANQUE, A., (2012), *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin.
- LEHTI, L., (2012), « Le blog de politicien : un espace de subjectivité affichée ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9, mis en ligne le 15 octobre 2012, consulté le 10 avril 2015. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1391>

- LE SAULNIER, G., (2018), « De policier à communicant dans la police nationale. Les conditions sociales d'une conversion improbable », *Communication & professionnalisation* [En ligne], 7, mis en ligne le 5 février 2019, consulté le 5 février 2019. DOI: <https://doi.org/10.14428/rcompro.v7i1.18183>
- LONGHI, J., (2014), « L'hybridation du discours institutionnel à l'épreuve du numérique : renouvellement et reconfiguration de la parole institutionnelle ». In LONGHI, J., SARFATI, G.-E. (dir.), *Les discours institutionnels en confrontation. Contribution à l'analyse des discours institutionnels et politiques*. Paris : L'Harmattan, 167-189.
- MAINGUENEAU, D., (2013), « Genres de discours et web : existe-t-il des genres web ? ». In BARATS, C. (dir.), *Manuel d'analyse du web*. Paris : Armand Colin, 74-93.
- MEYER, M., (2013), « Policer l'image. Nouvelles trajectoires professionnelles et risques médiatiques dans la communication policière en Suisse », *Politiques de communication*, 1, 59-94.
- MONTE, M., OGER, C., (2015), « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 107, mis en ligne le 23 mars 2017, consulté le 24 avril 2017. URL : <http://mots.revues.org/21847>
- NOLLET, J., (2006), « Les communicateurs de ministère entre champs bureaucratique et journalistique ». In CHUPIN, I., NOLLET, J. (dir.), *Journalisme et dépendances*. Paris : L'Harmattan, 161-185.
- OGER, C., (2003), « Communication et contrôle de la parole : de la clôture à la mise en scène de l'institution militaire », *Quaderni*, 52, 77-92.
- OGER, C., OLLIVIER-YANIV, C., (2006), « Conjuré le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, 81, 63-77.
- OLLIVIER-YANIV, C., RINN, M., (dir.) (2009), *Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite ?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- PAVEAU, M.-A., (2012), « Ce que disent les objets. Sens, affordance, cognition », *Synergies Pays Riverains de la Baltique* [En ligne], 9, 53-65. URL : <https://gerflint.fr/Base/Baltique9/paveau.pdf>
- PAVEAU, M.-A., (2013), « Genre de discours et technologie discursive. Tweet, twittécriture et twittérature », *Pratiques*, 157/158, 7-30.
- PAVEAU, M.-A., (2015), « Ce qui s'écrit dans les univers numériques. Matières technolangagières et formes technodiscursives », *Itinéraires* [En ligne], 2014-1 | 2015, mis en ligne le 12 janvier 2015, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://itinéraires.revues.org/2313>
- PETIT, V., BOUCHARDON, S., (2017), « L'écriture numérique ou l'écriture selon les machines. Enjeux philosophiques et pédagogiques », *Communication & langages*, 191, 129-148.
- ROGINSKY, S., (2012), « Parler neutre ou « parler vrai » ? Polyphonie des discours sur les réseaux sociaux numériques : le cas des institutions européennes », *Pyramides*, 24, 29-62.
- ROSANVALLON, P., (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Paris : Éditions du Seuil.
- THOMAS, C., (2009), « La communication par le bas au ministère de la Justice », *Communication et organisation* [En ligne], 35, mis en ligne le 1^{er} décembre 2012, consulté le 2 janvier 2013. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/810>
- THOMPSON, J. B., (2005), « La nouvelle visibilité », *Réseaux*, 129-130, 59-87.